



Bureau syndical du
09 septembre 2021

DELIBERATION N° 2021-09-061
Demande d'aide financière dans le cadre du programme EcoScola édition 7
(année scolaire 2021-2022)

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le trois septembre par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	11	11	
Présents : Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, MARIOTTI Marie-Thérèse, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne. En visio-conférence MICHELETTI Vincent			
Absents : GUIDONI Pierre, NEGRONI Jérôme, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 10/09/2021 et de la publication de l'acte le: 10/09/2021			
			  Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210909-2021-09-061-DE
 Date de télétransmission : 10/09/2021
 Date de réception préfecture : 10/09/2021

Monsieur Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président, expose,

Depuis 2016 le programme EcoScola a permis de sensibiliser 70% des écoles de l'Académie de Corse. En effet, 182 établissements ont été labellisés et 18 851 élèves ont ainsi pu être initiés au tri et à la réduction des déchets. De plus, avec la mise en place d'un volet anti-gaspi, 121 cantines ont également pu être accompagnées.

Le bilan de l'année scolaire 2020-2021, correspondant à l'édition 6 du programme est le suivant :

- 26 écoles (dont 2 accompagnées par les territoires volontaires),
- 2 781 élèves sensibilisés
- 158 enseignants formés
- 19 cantines accompagnées

En juin 2021, le SYVADEC a organisé les Trophées EcoScola en distanciel. 9 écoles ont participé à cet évènement en réalisant un totem ou une chanson sur la thématique déchets. Pour procéder au vote, le service prévention a réalisé une vidéo de présentation de tous les projets.

Les écoles de Loviconi et de Cardellu Calvi lauréates de cette saison ont reçu les Trophées EcoScola 2021 qui ont été remis en personne par les chargés de mission du SYVADEC pendant la visioconférence.

Pour l'édition 7 correspondant à l'année scolaire 2021-2022, les objectifs sont les suivants :

- Accompagner :
 - o 24 nouvelles EcoScola et leurs cantines associées
 - o 20 EcoScola 2, dans le cadre du module de maintien
- Labelliser les écoles engagées
- Organiser deux journées Trophées en juin 2022 (une par département). Pour cette nouvelle édition, le SYVADEC prévoit de distribuer aux élèves des goodies écoconçus à partir de déchets et fabriqués localement, en partenariat avec le FabLab de Corte. Si la conception via le partenariat Fab Lab fait partie d'un dossier distinct, l'acquisition des objets fait quant à elle partie du présent dossier.

Pour le programme EcoScola édition 7, le montant total maximum de l'opération est estimé à 40 000 € ventilés comme suit :

- 20 000 € pour la partie accompagnement (écoles et cantines) et labellisation
- 20 000 € pour l'organisation des Trophées 2022 (lots de participation, lots pour les gagnants, matériel spécifique lié à l'évènement)

Le co-financement envisagé est de 20.000 € soit 50 %, le solde étant financé sur fonds propres par le Syvadec

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le présent plan de financement et autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande financement à hauteur de 50% ou à défaut le meilleur taux possible de l'opération auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210909-2021-09-061-DE Date de télétransmission : 10/09/2021 Date de réception préfecture : 10/09/2021

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant l'implication du Syvadec dans la pédagogie en faveur de la prévention des déchets

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse pour ce type d'opération, le solde restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé M. Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement pour le programme Eco scola édition 7 (programme 2021-2022)
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210909-2021-09-061-DE
Date de télétransmission : 10/09/2021

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.